



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Mot du président

La FPMQ se prononce sur les régimes de retraite des policiers municipaux

Portraits de policiers

Le 2^e Gala du Mérite policier honore 34 policiers et policières municipaux

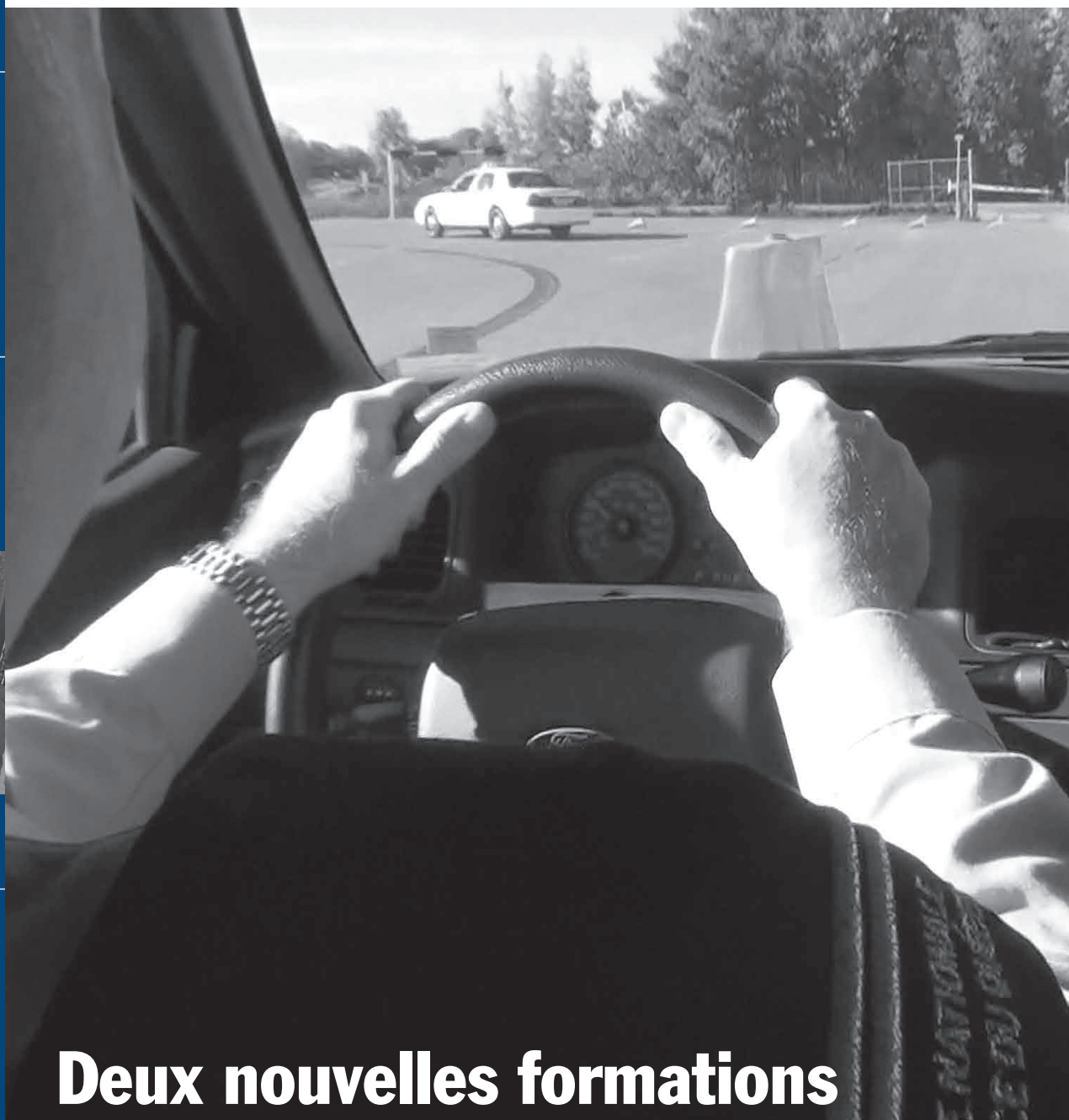


En bref

Départ de la secrétaire à la direction, M^{me} Huguette Pilon

Chronique juridique

Recours à la division des services essentiels de la Commission des relations de travail



**Deux nouvelles formations
en conduite verront
le jour en 2014**

3 Mot du président

La FPMQ se prononce sur les régimes de retraite des policiers municipaux

4 Dossier spécial

Deux nouvelles formations en conduite verront le jour en 2014

8 Portraits de policiers

Le 2^e Gala du Mérite policier honore 34 policiers et policières municipaux

22 Chronique juridique

Recours à la Commission des relations du travail - Quand l'employeur saisit la division des services essentiels...

14 Nouvelles des associations

19 Fonds équilibré Figesco

Revue de la performance du troisième trimestre 2013

20 CSFPMQ

À vos pelles!

21 Nouvelles de l'ACP

Débats sur les paramètres économiques des services de police

24 Événements

14^e Omnium de golf de la FPMQ

26 En bref

Décès de Serge Bellemare

29 Nouvelles de l'APSAM

Le site Internet de l'APSAM fait peau neuve

31 Votre caisse



> Le conseil d'administration de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

Président

Denis Côté

Vice-président exécutif

Paulin Aubé

Vice-présidents

Blainville : Sylvain Masson

Bromont : Sylvain D'Amours

Châteauguay : François Lemay

Deux-Montagnes : Martin Bérubé

Gatineau : Jean-Pierre Bussière

Granby : Frédéric Boulet

L'Assomption : Sébastien Giroux

Laval : André Porvin, trésorier

Lévis : Marc Allard

Longueuil : Danny Lopez

Mascouche : Michel Mondoux

Mashteuiatsh : Lawrence Launière

Memphrémagog : Mario Leblanc

Mirabel : Réjean Trudeau

Montréal : Yves Francoeur

Mont-Tremblant : Serge-Alexandre Bouchard

MRC des Collines : Miguel Belzile

Nunavik : Charles Boulianne

Repentigny : André Villeneuve

Richelieu Saint-Laurent : Jacques Desrosiers, secrétaire

Roussillon : Stéphane Thibault

Saguenay : Jean-François Imbeault

Sainte-Marie : Martin Poulin

Saint-Eustache : Pierre Meunier

Saint-Jean-sur-Richelieu : Daniel Sylvain

Saint-Jérôme : Claude Traversy

Sherbrooke : Robin Côté

Terrebonne : Patrick Lepage

Thérèse-de-Blainville : François Boies

Theford Mines : Jean Métivier

Trois-Rivières : Louis Lesage

Éditrice et rédactrice en chef
Christine Beaulieu

Révision
Huguette Pilon

Photo page couverture
ÉNPQ

Collaborateurs
Stéphane Forget
Patrick Lepage
Frédéric Nadeau
Tom Stamatakis
Nicolas Veilleux

Conception graphique
Patrick Sirois

Impression
Imprimerie R.M. Hébert Inc.

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. »
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.
ISSN 1491-7513. Numéro de convention de Poste-publications : C00S183412

La revue Fédé-Action est publiée 2 fois par année pour la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4. Tél : 514 356-3321 ou 1 800 361-0321.
Site Internet : www.fpmq.org courriel : info@fpmq.org

Fondée en 1965, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province. Elle compte également parmi ses associations la Fraternité des policiers et policières de Montréal à titre d'associée.

Elle a pour mission l'étude et la défense des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux de ses associations et de tous les policiers que celles-ci regroupent.

La FPMQ se prononce sur les régimes de retraite des policiers municipaux

Le 20 août dernier, la FPMQ comparait devant la Commission des finances publiques concernant le rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite - un contrat social pour renforcer la sécurité financière de tous les Québécois », généralement appelé « le rapport D'Amours ». Notre membre associé, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, a aussi été invité au même moment pour exprimer sa position sur la problématique causée par les congés de cotisations pris par l'employeur. Nous avons insisté sur les particularités de notre profession. En effet, comme les policiers et policières accomplissent un travail exigeant dans des conditions difficiles, ils doivent bénéficier de conditions de retraite différentes des autres salariés, dont un âge à la retraite plus hâtif. L'âge maximum de 55 ans ne peut être ajusté à la hausse sans que ce soit au détriment de la santé et de la sécurité des policiers et policières, ainsi que de la qualité du service à la population. Nous avons rappelé aux parlementaires que le régime de retraite est une condition de travail au même titre que les autres éléments d'une convention collective et fait partie de l'ensemble de la rémunération. Donc, considérer ou donner suite aux revendications de l'Union des municipalités du Québec, soit d'accorder le droit aux municipalités de décréter unilatéralement des modifications aux régimes de retraite, constituera assurément une source de conflits qui auront un impact certain et considérable sur les relations de travail. Les policiers et les pompiers sont déjà assujettis à une autre forme de solution de conflits qui s'appelle l'arbitrage de différends. Ce forum a l'expertise et l'expérience pour solutionner, par un tiers, un litige entre les parties. Rien ne justifie un tel décret unilatéral! La voie de la négociation doit être privilégiée et la Ville de Saguenay en est un exemple constructif. Quand les parties sont de bonne foi et s'investissent dans une démarche de pistes de solutions, une entente est possible. Nous souhaitons que les élus mettent autant d'énergie et de temps à la table de négociation que dans leurs démarches pour obtenir le pouvoir d'imposer unilatéralement des modifications à nos régimes de retraite. Nous avons l'intention de collaborer à la suite des travaux de la commission afin de solutionner la problématique reliée aux régimes de retraite. C'est d'ailleurs dans un esprit de collaboration et de recherche de solutions que la FPMQ a participé

à un comité mixte des ministères du Travail et de la Sécurité publique pour parfaire le processus d'arbitrage de différends afin d'en réduire les coûts et les délais. Un consensus s'est dégagé et nous espérons que des modifications législatives prendront place dès le printemps 2014.

La Fédération a été sollicitée par certains médias relativement à sa position dans le délicat dossier du projet de *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements*. Sachez que nous partageons la recommandation de la Commission de consultations sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, appelée communément « Bouchard-Taylor », qui suggère d'interdire le port des signes religieux par les officiers de justice. Cependant, nous insistons pour que l'application éventuelle de cette charte ne nous soit pas confiée, comptant sur les bonnes relations et la collaboration de tous les citoyens à ce sujet.

En terminant, je vous informe que notre secrétaire à la direction, M^{me} Huguette Pilon, quitte après quatorze ans de loyaux services à la FPMQ. Je la remercie pour sa précieuse collaboration. Tous se joignent à moi pour lui souhaiter la plus heureuse des retraites et plein de beaux moments!

À vous tous, je transmets mes vœux de bonheur, de paix et de succès à l'occasion de la période des Fêtes et de la nouvelle année 2014!

**Le président,
Denis Côté**



► M. Denis Côté,
président de la FPMQ



Deux nouvelles formations en conduite verront le jour en 2014

L'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) offrira deux nouvelles formations en conduite en 2014. Ces formations seront mises en place à la suite de récentes demandes du milieu policier, ainsi que des recommandations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et du Bureau du coroner. Ces recommandations ont été formulées relativement à l'enquête sur le décès de la policière de Lévis, M^{me} Mélanie Roy.

Crédit photo: ÉNPQ

Décès de Mélanie Roy

Le matin du 7 septembre 2009, la policière Mélanie Roy répond à un appel d'urgence concernant un cycliste inconscient. Elle est seule dans son autopatrouille et suit le véhicule d'un collègue sur l'autoroute 20. Elle perd le contrôle dans une courbe et le côté gauche du véhicule (à la hauteur de sa portière) percute un pilier d'un viaduc. Elle est transportée au Centre hospitalier de l'Université Laval où son décès est constaté. L'enquête démontra par la suite que l'autopatrouille a atteint une vitesse de 173 km/h. M^{me} Roy était âgée de 21 ans et policière de la Ville de Lévis depuis le 16 juin 2009.

Les rapports d'enquête de la CSST et du Bureau du coroner concluent que l'inexpérience et la formation déficiente en situation de conduite d'urgence expliquent l'accident de M^{me} Roy. Les inspecteurs Christian Roy et Yannick Boutin de la CSST déterminent les causes de l'accident dans leur rapport daté du 13 janvier 2010 de la façon suivante :

- ▶ « Un braquage prononcé vers la droite à haute vitesse provoque le dérapage de l'autopatrouille;
- ▶ L'encadrement des nouveaux policiers concernant la conduite en situation d'urgence est insuffisant;
- ▶ La formation de la policière en matière de conduite d'urgence est déficiente. »

Recommandations de la CSST et du coroner

Autant la CSST que le Bureau du coroner recommandent l'amélioration de la formation en conduite d'urgence pour les policiers du Québec.

Les inspecteurs de la CSST s'expriment ainsi : « Pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise, la CSST informera le ministère de la Sécurité publique du Québec des conclusions de son enquête afin que des mesures appropriées soient prises pour permettre aux policiers d'exécuter leur travail de façon sécuritaire lors de la conduite d'urgence. De plus, la CSST transmettra son rapport à l'ÉNPQ et soulignera l'importance d'une formation adéquate des aspirants policiers sur la conduite d'urgence afin que des mesures appropriées soient mises en place. »

Dans son rapport, la CSST exige que des modifications soient apportées au Service de police de la Ville de Lévis (SPVL) « afin qu'un plan d'encadrement personnalisé soit élaboré et mis en application lors de l'embauche de nouveaux policiers. Une directive interne encadrant la conduite en situation d'urgence devra être rédigée et diffusée. »

Malgré plusieurs demandes de la Fraternité des policiers de Lévis à ce sujet, aucune formation en conduite d'urgence n'est offerte à ce jour par le service de police aux policiers permanents de Lévis. Cependant, le SPVL travaille à l'élaboration d'une telle formation et les nouveaux policiers temporaires embauchés suivent un cours d'une journée donné par la Sûreté du Québec (SQ).

Quant au coroner Pierre C. Samson, il recommande au ministre de la Sécurité publique dans son rapport du 22 novembre 2010 :

- ▶ « D'élaborer et uniformiser les procédures à suivre dans la conduite d'urgence à haute vitesse et d'en prescrire l'enseignement dans un centre de formation avancée pour les nouveaux policiers;
- ▶ D'envisager une formation continue annuelle en conduite d'urgence imposée à tous les corps policiers. »

Formation à l'École nationale de police du Québec

M. Yves Bissonnette, chargé disciplinaire en conduite, et M^{me} Andrée Doré, conseillère en communication de l'ÉNPQ, expliquent que la formation de base en conduite est en constante évolution et le nombre d'heures de conduite pratique a augmenté. L'École possède douze véhicules, dont deux spécifiquement équipés et désignés afin d'effectuer des manœuvres de dérapage. Elle dispose également de deux simulateurs de conduite et prévoit en acquérir sept autres au cours de la prochaine année.

En ce qui a trait au portrait des accidents de la route impliquant des policiers, M. Bissonnette souligne que 75 % ont lieu lors d'une patrouille normale préventive alors que 25 % se produisent lors d'une conduite d'urgence. Cependant, il précise que les accidents au cours d'une conduite d'urgence causent beaucoup plus de dommages que lors d'une patrouille normale.

Pour le moment, les périodes de formation en conduite de véhicule de police offertes aux recrues diffèrent selon les organisations policières. Ces périodes peuvent prendre diverses formes, théoriques ou plus pratiques sur piste.



Autopatrouille de Mélanie Roy après l'accident
Crédit photo: Sûreté du Québec et CSST

Quant à l'ÉNPQ, elle envisage d'offrir deux nouvelles formations de perfectionnement professionnel en matière de conduite en 2014, soit un cours de techniques en conduite avancée et un de moniteur de conduite. Les policiers souhaitant agir à titre de moniteurs devront suivre les deux formations. Voici le sommaire des activités pour ces cours :

Cours de techniques de conduite avancée (36 heures et demie, dont le 2/3 du temps est pratique)

- ▶ Test diagnostique sur les compétences acquises;
- ▶ Mise à niveau;
- ▶ Dynamique de véhicule, freinage, slalom et marche arrière;
- ▶ Mécanique automobile;
- ▶ Poursuites;
- ▶ Conduite de nuit et poursuites de véhicules;
- ▶ Dérapage;
- ▶ Conduite de performance – technique de courbe.



Cours de moniteur en conduite (38 heures):

- ▶ Test diagnostique et mise à niveau;
- ▶ Rôles du moniteur;
- ▶ Trousse du moniteur;
- ▶ Trousse de conduite préventive;
- ▶ Trousse de conduite d'urgence;
- ▶ Analyse de rapports de collision;
- ▶ Planification et animation d'une activité de correction;
- ▶ Épreuve certificative de moniteur.

Ministère de la Sécurité publique

Pour ce qui est du ministère de la Sécurité publique visé par les rapports de la CSST et du Bureau du coroner, il est en train d'élaborer à ce sujet une pratique à inclure dans le Guide des pratiques policières.



FPMQ

Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

**Pour connaître les différents services offerts par la
Fédération des policiers et policières municipaux du
Québec, consultez son site Internet à www.fpmq.org sous
« Services offerts aux policiers ».**



FPMQ

Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

Le 2^e Gala du Mérite policier honore 34 policiers et policières municipaux

Le 2^e Gala du Mérite policier s'est déroulé le 9 octobre 2013 au Théâtre Rialto. Cet événement était organisé conjointement par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et honorait des policiers et policières municipaux pour leur implication, leur dévouement et le travail exceptionnel qu'ils ont accompli auprès de leur communauté. Plus de 200 convives provenant des milieux syndical, juridique, politique et économique ont assisté à ce gala. M. Gino Chouinard, animateur de l'émission *Salut bonjour!*, a agi à titre de maître de cérémonie.

Ces policiers et policières ont reçu le Prix Guy-Marcil en hommage à ce grand pionnier du mouvement syndical policier, décédé en 2011. Au cours de ses quarante-deux ans de carrière, M. Marcil a occupé, entre autres, les fonctions de président de la FPPM et de la FPMQ et a contribué à mettre sur pied la Fédération.

La *Fédé-Action* vous présente les récipiendaires de ce deuxième gala et un résumé de l'événement pour lequel ils ont été honorés.

M. Michel Roth — Prix syndical

Ayant à cœur la défense des droits de ses collègues, M. Michel Roth a agi comme président de la Fraternité des policiers et policières de Brossard de 1992 à 2001. En 2002, lorsque surviennent les fusions municipales, sept services de police de la Rive-Sud sont regroupés pour devenir le Service de police de l'agglomération de Longueuil. Syndicaliste dans l'âme, il accède à la présidence de la Fraternité des policiers et policières de Longueuil composée de plus de 500 membres, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui. Un défi important l'attend, soit l'harmonisation à coût nul de sept conventions collectives. Grâce à ses talents de négociateur, il parvient à une entente avec l'employeur. Au cours de sa carrière syndicale, il signe plusieurs dizaines de lettres d'entente et six conventions collectives sans avoir recours à l'arbitrage. En plus d'être à la tête de son association locale, il s'investit sur les scènes provinciale et nationale. De 2003 à 2013, il occupe le poste de trésorier à la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et de directeur représentant la FPMQ au conseil d'administration de l'Association canadienne des policiers (ACP). Au printemps 2014, il prendra sa retraite et tirera sa révérence du milieu syndical après plus de vingt ans d'implication. Il a toujours fait preuve d'un dévouement hors du commun, d'empathie envers les policiers et policières et d'un grand respect envers les travailleurs et travailleuses.



MM. Yves Francoeur, président de la FPPM, Michel Roth et Denis Côté, président de la FPMQ

M. Louis Gignac — Prix syndical

M. Louis Gignac du Service de police de la Ville de Montréal est actif dans la structure syndicale depuis 1994. Il a été de plusieurs comités, mais c'est sans doute dans celui des activités sociales qu'il a le plus brassé d'air. À la fête champêtre, à l'Omnium de golf, à



MM. Louis Gignac et Yves Francoeur

l'immense levée de fonds que représentent les fèves au lard, etc. Il est partout! Lors des scrutins comme scrutateur, pour accompagner des membres, dans l'équipe locale de santé et sécurité au travail, pour effectuer des visites sécuritaires du centre opérationnel ouest... Il n'a jamais compté ses heures pendant ses presque vingt années dans la structure syndicale, et ses

huit années dans le comité des activités sociales. Il a démontré une implication sans faille, du cœur au ventre et un sens profond de la solidarité.

Les agents William Carson et Chantal Turmel du Service de police de la Ville de Montréal

Cet été, le Québec a connu l'une des pires catastrophes de son histoire. Personne n'oubliera les images apocalyptiques qui se sont propagées à travers la planète au matin du 6 juillet dernier. Surtout pas ceux et celles qui en furent les témoins immédiats. Les circonstances ont été effroyables au point où chacun et chacune des membres de la population de Lac-Mégantic a perdu un proche, un ami, un parent ou une connaissance.

Les agents William Carson et Chantal Turmel de la section



M. Yves Francoeur, M. William Carson, M^{me} Chantal Turmel et M. Denis Côté

Crimes technologiques et Identification judiciaire du Service de police de la Ville de Montréal se trouvent sur les lieux parmi les professionnels de la sécurité publique. Dans des circonstances extrêmes, munis de combinaisons dites Hazmat pour hazardous materials, ils ont affronté un environnement complètement intoxiqué à des

chaleurs avoisinant les 50 degrés Celsius, avec masques, gants et bottes, à la recherche de traces laissées dans les décombres. Lors de quarts de travail de plus de douze heures, dans des conditions d'horreur et avec une atmosphère atroce, ils ont tout donné pour les familles, les amis, et les victimes elles-mêmes. Ils ont cherché sans relâche et avec toute leur énergie et leur cœur, avec succès.

Le sergent par intérim Mathieu Thibeault et les agents Gaétan Jr Girard, Mélanie St-Jean et Jason Hébert du Service de police de la Ville de Gatineau

Le 20 avril 2012 vers 14 h 15, le sergent par intérim Mathieu Thibeault du Service de police de la Ville de Gatineau, tente d'intercepter un véhicule dont le conducteur est recherché par le Service correctionnel



MM. Denis Côté, Gaétan Jr Girard, Jason Hébert, M^{me} Mélanie St-Jean, MM. Mathieu Thibeault et Yves Francoeur

du Canada, sa liberté étant suspendue. Le sergent Thibeault demande de l'assistance puisque le suspect serait armé et dangereux. Les agents Jason Hébert et Mélanie St-Jean arrivent sur les lieux et suivent l'autopatrouille du sergent Thibeault.

Au moment où le conducteur accélère, le sergent Thibeault actionne les gyrophares et la sirène. Le suspect prend la fuite. Il entre dans le stationnement des Promenades de l'Outaouais et immobilise son véhicule. Une poursuite à pied s'enclenche dans les magasins. Le suspect sort



MM. Yves Francoeur, Martin Chauvette, Alain Légaré et Denis Côté

du centre commercial, entre dans un véhicule et pointe son arme sur le conducteur. Le suspect quitte le véhicule et prend la fuite, suivi de l'agente St-Jean. Les trois policiers s'engagent dans une autre poursuite à pied sur un boulevard très achalandé, alors que le fuyard a une arme à feu dans les mains. Il tente à plusieurs reprises d'entrer dans des véhicules coincés dans la circulation en pointant son arme en direction des occupants, mais sans succès. L'agent Gaétan Jr Girard arrive en renfort. À plusieurs occasions au cours de la poursuite, les policiers somment l'individu de s'arrêter et de lâcher son arme. L'homme se dirige vers un tunnel en construction où il se trouve coincé puisqu'il n'y a pas d'issue. L'agent Girard lui ordonne encore une fois de lâcher son arme et l'homme la dépose finalement sur un muret. Le sergent Thibeault arrive sur les lieux et menotte l'individu.

M. Martin Chauvette, devenu sergent depuis les événements, du Service de police de la Ville de Terrebonne

Le 20 avril 2008 vers 2 h 15, les agents Martin Chauvette et Alain Légaré du Service de police de la Ville de Terrebonne interceptent un camion suspect. Après vérification, l'agent Légaré informe le conducteur qu'il est arrêté pour supposition de personne puisqu'il lui a transmis une fausse identité. Il lui demande de sortir du véhicule. Le conducteur verrouille les portes et, alors que l'agent Légaré lui saisit le haut du corps par la vitre ouverte, l'homme enfonce l'accélérateur et monte la vitre. L'agent Légaré se retrouve coincé, incapable de se déloger de cette fâcheuse position.

Demeuré dans l'autopatrouille, l'agent Chauvette avise la centrale de la situation périlleuse dans laquelle son collègue se trouve. Il court ensuite derrière le véhicule pour tenter de venir en aide à son partenaire. À deux reprises, le conducteur appuie sur l'accélérateur et se dirige vers un arbre. L'agent Légaré réussit de justesse à le faire dévier de sa trajectoire et à éviter l'impact malgré les nombreux coups qu'il reçoit aux bras par l'individu. Le suspect tente plusieurs fois de foncer sur l'agent Chauvette en reculant, mais ce dernier réussit à l'éviter. Craignant pour la vie de son collègue, il dégaine son arme et la pointe en direction du suspect en lui ordonnant d'arrêter. Celui-ci frappe violemment l'agent Légaré et refuse d'obtempérer. Comme l'agression physique ne cesse pas et que la vie de son collègue est en danger, l'agent Chauvette n'a pas d'autre alternative que de faire feu vers l'individu. Il tire une seule fois et le camion s'immobilise. L'homme est blessé à la gorge et les deux policiers lui prodiguent les premiers soins. Ce n'est qu'en 2012, soit quatre ans plus tard, que l'agent Chauvette est informé qu'aucune accusation ne sera portée contre lui.

L'agent Christian Gilbert du Service de police de la Ville de Montréal

Le 30 juillet dernier sur l'île de Montréal, un homme menace d'une arme à feu des employés d'Hydro-Québec qui viennent poser un compteur chez lui. Le



MM. Yves Francoeur, Christian Gilbert et Denis Côté

suspect a environ 175 armes enregistrées à son nom, une information provenant du registre des armes à feu. De plus, l'homme aurait récemment été violent envers des passants et des voisins.

Le groupe tactique d'intervention (GTI) du Service de police de la Ville de Montréal est déployé. Vingt-et-un de ses agents participeront à l'opération. Ce jour-là, Christian Gilbert agit en fonction supérieure à titre de sergent et dirige l'opération sur le terrain. En compagnie du sergent Bertrand, il se place devant la porte du garage où se trouve le suspect, barricadé derrière un bouclier balistique, et tente de la forcer à l'aide d'un outil hydraulique. Ils réussissent enfin à entrouvrir la porte, mais le forcené fait feu et le pied du policier Gilbert est subitement déplacé vers la droite! Des engourdissements gagnent ses orteils et il réalise que son bas est troué à l'endroit de la douleur. En enlevant son bas, à sa grande stupéfaction, un plomb s'apparentant à un projectile de calibre 38 tombe sur le sol. Néanmoins, pas de sang ni de fracture apparente. Il remet sa botte et continue à diriger une opération qui, au final, aura duré plus de vingt heures et lors de laquelle le suspect aura tiré six coups de feu en direction des membres du GTI. Toujours armé de son revolver, le suspect sera finalement contrôlé et 153 armes seront retrouvées dans la maison.

L'agent Éric Roy du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme

Le 2 septembre 2012, l'agent Éric Roy du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme est en vacances dans la région de l'Outaouais. Vers 17 h 35, alors qu'il est en bateau avec des amis sur le réservoir Baskatong, il aperçoit un homme dans une embarcation qui lui envoie la main et a l'air en détresse. Il se dirige donc vers lui. Un jeune homme, blessé grièvement au crâne et au bras droit par les lames de l'hélice, est dans l'eau, inanimé. Le policier apprend qu'il se tenait à la pointe du bateau et qu'il a chuté lorsque, par mégarde, son ami a subitement ralenti. Sans hésitation, l'agent Roy saute à l'eau et demande au conducteur paniqué d'arrêter le moteur toujours en marche. Ils réussissent à hisser l'homme à bord du bateau et l'agent Roy commence immédiatement les manœuvres de réanimation avec l'aide d'une dame. Il demande au conducteur de les amener près de la descente municipale afin de rejoindre les secours qu'ils ont appelés. Il procède à des manœuvres de réanimation pendant plus d'une heure afin de tenter de sauver le jeune homme blessé grièvement.



MM. Yves Francoeur, Éric Roy et Denis Côté

Arrivés sur les lieux, les ambulanciers prennent la relève et constatent le décès du jeune homme.



M. Yves Francoeur, M^{me} Stéphanie Lapierre, MM. Éric Borduas, Dominique Boisvert et Denis Côté

Les agents Dominique Boisvert, Éric Borduas et Stéphanie Lapierre du Service de police de la Ville de Granby

Le 29 janvier 2012 vers 4 h 15, un violent incendie fait rage dans un immeuble de trois étages comprenant douze logements sur la rue Simonds Sud à Granby. Les agents Dominique Boisvert, Éric Borduas et Stéphanie Lapierre du Service de police de la Ville de Granby arrivent les premiers sur les lieux. Comme des locataires se trouvent toujours dans l'immeuble, ils entrent. La fumée est dense et ils n'ont aucun équipement pour faciliter leur respiration. Malgré ces difficultés, ils réussissent à évacuer les trois étages. Les policiers se rendent à un appartement où une dame se trouve prisonnière. La fumée envahit les corridors et les agents constatent que la porte de l'appartement est noircie,

ce qui est dangereux. Ils éprouvent des problèmes à respirer. Ils sortent et avisent les pompiers de la situation. L'agent Borduas retourne à l'appartement en compagnie des pompiers. Ces derniers défoncent la porte. Sans équipement pour l'aider à respirer, l'agent Borduas agrippe les jambes de la victime et aide les pompiers à la sortir. Une fois à l'extérieur, elle recommence à respirer.

Les agents Fabio Camacho, Jocelyn Clermont, Stevens Fournier et Peter-Scott Solti du Service de police de Laval

Le 1^{er} janvier 2013 à 13 h 16, les agents Fabio Camacho, Jocelyn Clermont, Stevens Fournier et Peter-Scott Solti du Service de police de Laval reçoivent un appel pour un incendie dans une résidence pour personnes âgées.



MM. Yves Francoeur, Jocelyn Clermont, Fabio Camacho et Denis Côté

Arrivés sur les lieux, ils récupèrent l'extincteur dans l'autopatrouille et se dirigent dans l'immeuble. Un résident leur indique de quel appartement provient le feu et leur dit qu'une dame se trouve toujours à l'intérieur. L'agent Clermont longe le corridor afin de continuer l'évacuation de l'immeuble. Les trois autres policiers entrent dans l'appartement de la dame où il y a une épaisse fumée noire. Il est difficile de circuler puisque les gicleurs et l'alarme d'incendie sont en fonction. Après avoir vérifié la cuisine et la chambre à coucher, ils repèrent la dame sur un fauteuil en flammes dans le salon grâce à ses cris. L'agent Solti éteint les flammes avec l'extincteur et l'agent Fournier réussit à soulever la dame et à la sortir de l'appartement. La dame a subi des brûlures sur 40 % de son corps.

Les agents Dominique Harbour et Joseph Lapenna du Service de police de la Ville de Montréal

En avril 2013, les agents Dominique Harbour et Joseph Lapenna du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal sont appelés en renfort à l'hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue : un patient atteint d'un syndrome post-traumatique y est en proie à une grave détresse psychologique et a proféré des menaces de mort.



MM. Yves Francoeur, Joseph Lapenna, Dominique Harbour et Denis Côté

Les deux policiers arrivent dans le hall du pavillon principal. Quelques minutes plus tard, le patient entre dans l'édifice où se trouvent les agents avec d'autres personnes. Apercevant les policiers, une agitation profonde s'empare de l'homme, qui sort un couteau de combat de sa poche. Après l'avoir

MM. Yves Francoeur, Nabil Benzakour et Denis Côté



L'agent Nabil Benzakour du Service de police de la Ville de Montréal

Cette nuit-là, l'agent Nabil Benzakour et son partenaire, du Service de police de la Ville de Montréal, patrouillent le centre-ville de Montréal où, comme d'habitude, il y a beaucoup d'action. La répartition lance un appel d'urgence: une agression au couteau est survenue devant un établissement de la rue Sainte-Catherine, dans l'ouest du secteur le plus actif de la vie nocturne montréalaise.

Moins de deux minutes plus tard, l'agent Benzakour et son collègue arrivent sur les lieux du crime où un jeune homme git dans son sang, entouré d'une foule effarée. La victime a une grave plaie béante au cou et le sang coule abondamment. Les mains superposées, l'agent appuie fermement sur la blessure avec sa paume et parvient à ralentir le flot sanguin tout en réconfortant la victime. Lorsque les ambulanciers parviennent sur les lieux, il les assiste en maintenant la pression sur la plaie afin de faciliter l'embarquement du blessé, qu'il accompagnera dans l'ambulance jusqu'à l'hôpital. En partie grâce à l'intervention rapide et au dévouement sans faille de l'agent Benzakour, après une importante opération chirurgicale, le jeune homme survit à son agression.

mis en joue, l'agent Harbour entame des négociations, malgré la menace. Son habileté porte fruit et l'homme remet son arme dans sa poche, créant une fenêtre d'opportunité pour que l'agent Lapenna profite d'un moment d'inattention et projette le suspect au sol. Les deux agents maîtriseront ensuite la situation et la mèneront à terme sans heurt.



MM. Yves Francoeur, Francis Hébert et Simon Guilmette, M^{me} Émilie Fortin, MM. Ian Auger et Denis Côté

Les agents Ian Auger, Émilie Fortin, Simon Guilmette et Francis Hébert du Service de police de la Ville de Sherbrooke

Le 7 août 2013 à 3 h 25, les agents Ian Auger, Émilie Fortin, Simon Guilmette et Francis Hébert du Service de police de la Ville de Sherbrooke arrivent sur les lieux d'un accident. Ils remarquent qu'un poteau de téléphone est complètement sectionné et que des fils électriques jonchent le sol. Rapidement, ils disposent les autopatrouilles de façon à bloquer la rue dans les deux directions. Des témoins leur mentionnent qu'un véhicule a fait une embardée et indiquent son emplacement. Les policiers se dirigent prudemment vers l'automobile accidentée en prenant garde aux fils électriques. Immobilisée à une cinquantaine de mètres dans la forêt, la voiture est en feu. Les policiers s'en approchent et aperçoivent un homme qui crie, emprisonné à l'intérieur. Le feu s'intensifie et la fumée commence à envahir l'habitacle de la voiture. Aussitôt, l'agent Auger asperge le capot de l'automobile avec un extincteur. Les autres policiers tentent d'ouvrir la porte du conducteur, mais celle-ci est verrouillée. Sans hésiter, l'agent Hébert fracasse la vitre avec son « punch-window » et ouvre la portière. Les agents Fortin, Guilmette et Hébert extirpent le conducteur de la voiture pendant que l'agent Auger maîtrise l'incendie. Les pompiers et ambulanciers arrivent sur les lieux et conduisent l'homme à l'hôpital. Il souffre de plusieurs fractures, mais sa vie n'est pas en danger.

Les agents Andréanne Scott et Richard Guénette du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme

Le 2 août 2013 à 5 h 40, l'agente Andréanne Scott, policière temporaire, et l'agent Richard Guénette du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, reçoivent un appel concernant une femme qui a perdu ses eaux et est sur le point d'accoucher. Arrivés à la résidence, les policiers enfilent leurs gants pour être prêts à intervenir si les paramédics tardent. Ils découvrent la jeune femme étendue sur le plancher de la salle de bain. Les policiers la tournent sur le dos et l'agente Scott aperçoit la tête du bébé. Immédiatement, elle se positionne entre les jambes de la femme et place ses mains sous la tête du bébé. D'un ton rassurant, elle demande à la femme de pousser et constate alors que le cordon ombilical entoure le cou du bébé. Elle glisse deux doigts entre le cou et le cordon. Finalement, le cordon passe au-dessus de la tête. Après une autre poussée, le bébé, une petite fille, est sorti. L'agente s'empresse de dégager les voies respiratoires et d'enlever le liquide sur les yeux et la bouche du bébé. L'agent



M. Yves Francoeur, M^{me} Andréanne Scott, MM. Richard Guénette et Denis Côté

Guénette lui apporte une serviette propre afin de l'emmitoufler. Il enlève son lacet et le coupe en deux. L'agente Scott l'utilise pour arrêter la circulation dans le cordon ombilical et l'agent Guénette propose au père du bébé de le couper. Les paramédics arrivent par la suite et les deux policiers les accompagnent à l'hôpital.

Suite page 30

Granby
Gatineau
Laval

Granby

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes au lendemain des élections municipales. Chez nous comme dans plusieurs municipalités, il y a eu d'importants changements au sein du conseil municipal, incluant un nouveau maire, M. Pascal Bonin. De plus, un de nos policiers retraités a été élu au conseil de ville, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Préalablement à la tenue des élections, nous avons fait nos devoirs en rencontrant l'ensemble des candidats en lice. Compte tenu que nous sommes sans contrat de travail depuis la fin de 2010, que le processus d'arbitrage ne fait que débiter et que la date finale des procédures demeure toujours un inconnu dans le temps, nous n'avions rien à perdre dans cette démarche. Nous avons ainsi obtenu de la part de notre nouveau premier magistrat, avant même son assermentation, une réponse nous indiquant la priorité qu'il accorde à notre dossier et, parallèlement au processus d'arbitrage en cours, nous sommes en attente de discussions.

Nouvelles des associations

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à souligner l'implication syndicale de l'un des nôtres, Louis Carbonneau, qui a récemment démissionné de son poste à la présidence de notre fraternité. Louis agissait comme président depuis 2007. C'est même lui qui a été la bougie d'allumage lors de la création de la Fraternité des policiers du Canton de Granby en 1992, où il a également assumé la présidence. D'ailleurs, Louis s'est impliqué dans le milieu syndical dès le début de sa carrière policière à Valcourt, au cours des années 80. Je le remercie pour son engagement auprès de nos membres durant ces années consacrées au mouvement syndical de notre association.

Finalement, le Tournoi de soccer amical des policiers de Granby s'est tenu en juillet dernier, avec la participation de 29 équipes. Un montant de 8 000 \$ a été remis à différents organismes de notre région, pour un cumulatif de 73 000 \$ depuis la première édition en 2001. On vous y attendra encore en grand nombre l'été prochain, pour la quatorzième année consécutive.

Frédéric Boulet

Président de la Fraternité des policiers et policières de Granby

Gatineau

En faisant une rétrospective de l'année, nous en concluons que 2013 se termine sur un bon pied.

À la suite des élections municipales et de l'arrivée de notre nouveau maire, M. Maxime Pedneau-Jobin, les contacts ont déjà été établis.

La Fraternité a organisé un « 5 à 7 » dans ses locaux à l'intention de ses policiers retraités. Cette marque de reconnaissance a été grandement appréciée par les anciens confrères et consœurs qui ont pu échanger et se rappeler de bons souvenirs.



FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GRANBY INC.



En 2014, nous mettrons l'emphase sur la cueillette d'informations en vue de la préparation de notre cahier de demandes. Notre contrat de travail se termine le 31 décembre 2014 et nous avons convenu avec l'employeur de débiter les négociations six mois avant son expiration. Comme pour l'ensemble des associations policières, l'un des points majeurs de la négociation de cette convention collective touchera le fonds de pension. C'est une réalité provinciale et nationale et je suis convaincu qu'en unissant nos efforts, nous serons mieux outillés pour faire face aux défis qui nous attendent dans ce dossier.

Au cours de l'année, nous avons également traité deux dossiers de destitution et plusieurs autres en déontologie et discipline.

En terminant, notre tournoi de golf s'est tenu le 13 septembre dernier et les profits recueillis ont été remis à *La Vigile* et au centre de soins palliatifs *La Maison Mathieu Froment-Savoie*. La Fraternité a ainsi voulu démontrer à ses membres qu'elle se préoccupe tout autant de leurs besoins que de ceux de la communauté.

Jean-Pierre Bussièrè
Président de la Fraternité des policiers et policières de Gatineau

Laval

Il y a à peine plus d'un an, nous avons été approchés par la Ville pour tenter de renégocier notre convention collective avant les élections municipales de novembre 2013. Bien que notre contrat de travail soit toujours valide jusqu'au 31 décembre prochain, nous avons donc débuté des rencontres au début de février 2013.

En avril, notre directeur a annoncé qu'il prendrait sa retraite d'ici la fin de l'année. Le 3 juin, la Commission municipale du Québec mettait la Ville de Laval sous tutelle; toutes les résolutions du comité exécutif doivent maintenant être approuvées par la Commission. Par la suite, plusieurs conseillers municipaux, dirigeants et anciens dirigeants de la Ville ont témoigné à la Commission Charbonneau. À ce moment, il va sans dire que le focus de nos interlocuteurs n'était évidemment pas sur le dossier de nos négociations.

Au début du mois de septembre, la Ville a embauché M. Pierre Brochet comme nouveau directeur du service de police. M. Brochet était auparavant directeur adjoint au Service de police de la Ville de Montréal.

Dernièrement, nous avons recommencé à nous rencontrer dans le cadre des négociations du contrat de travail. D'autres rencontres sont également prévues afin de tenter de dénouer l'épineux problème du régime de retraite. Entretemps, d'autres unités syndicales de la Ville ont réglé leur convention collective en faisant certaines concessions à ce chapitre. Question de compliquer encore davantage ce dossier, nous saurons bientôt si la firme externe embauchée par la Ville pour la négociation renouvellera son contrat à compter de 2014. Si ce n'est pas le cas, nous devons recommencer le processus avec un nouvel interlocuteur.

Dans un autre ordre d'idées, le 5 novembre dernier avait lieu la 30^e collecte de sang de la Fraternité organisée conjointement avec le service de police. Ce fut tout un succès puisque plus de 183 donateurs, dont plusieurs policiers, se sont présentés au quartier général pour faire un précieux don de sang. Merci à tous...!!

André Potvin
Président de la Fraternité des policiers de Laval



NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Nunavik
Montréal
Saguenay

Nunavik

L'année 2013 a été éprouvante pour nos membres. Le 2 mars, l'un de nos policiers et ami, Steve Dery, est décédé dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il répondait à un appel pour violence familiale. Dès son arrivée sur les lieux, sans qu'aucun avertissement n'ait été lancé, il a été atteint d'un projectile de haut calibre. Un autre policier a également été atteint par balle à l'épaule et est toujours en arrêt de travail depuis les événements. Le suspect s'est par la suite enlevé la vie. Un troisième policier a subi un choc post-traumatique et est aussi en arrêt de travail depuis les événements. Il s'en est suivi une vague de démissions parmi nos policiers réguliers et un roulement de personnel continu depuis.

L'année a également été pour nous un retour à la table de négociation puisque notre convention collective est échue depuis le 1^{er} janvier 2013. Nous avons eu une première rencontre avec l'employeur qui nous a présenté un résumé du budget du service de police en soulignant qu'il n'y a pas d'argent. La direction est toujours en attente de la négociation du budget futur avec les gouvernements fédéral et provincial. De nouvelles dates de rencontres seront fixées pour les prochain mois.

Nous avons déposé sept griefs au cours de l'année et trois de nos membres doivent se présenter devant un comité de discipline en décembre.

Nous espérons que 2014 sera une année positive et que des solutions seront mises de l'avant relativement à la prévention des armes à feu et au taux de criminalité très élevé dans notre région.

Notre association représente plus de 65 policiers et policières au Nunavik.

Charles Boulianne

Président de l'Association des policiers et policières de Nunavik

Montréal

Nouveau maire, nouvelle ère (?)

Depuis l'élection de Denis Coderre, Montréal est dirigée par un maire qui fait la distinction entre un policier et un col blanc et qui comprend qu'on ne peut traiter de la même façon des gens dont les tâches sont de nature complètement différente. Ainsi, le 11 octobre dernier, lors de la campagne électorale, M. Coderre déclarait : « On va y aller étape par étape, syndicat par syndicat, régime par régime. Parce qu'un régime de pompiers ou de policiers, ce n'est pas la même chose que les cols bleus et les cols blancs. »

On ne peut que donner raison au maire. Notre régime est de loin le mieux capitalisé de la Ville. D'ailleurs, il est déjà capitalisé à 100 %, sans compter que les policiers et policières ont déjà fait tout un effort puisque la Ville a bénéficié d'un congé de cotisation de 500 millions de dollars entre 1997 et 2007.

On doit également rappeler que c'est la Ville qui s'est battue en arbitrage pour que la rémunération de ses policiers et policières soit considérée de façon globale, et ce, afin de limiter le rattrapage des salaires qui traînaient de la patte lorsque comparés à certains autres corps de police.

Yves Francoeur

Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal



Saguenay

Beaucoup d'action en peu de temps chez nous. D'entrée de jeu, nous ne pouvons pas passer sous silence la crise médiatique que nous venons de traverser. En effet, il y a eu trois dossiers de harcèlement au travail en seulement dix-huit mois. Ces dossiers ont cheminé jusque devant la Commission des lésions professionnelles et un récent jugement est sorti sur la place publique. Les médias locaux se sont emparés du sujet pour mettre de la pression sur l'administration du service et son directeur, en plus d'éclabousser nos membres au passage. Des noms ont été cités, ainsi que des extraits de divers témoignages...

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec la direction du service et force est d'admettre que nous sommes tous et toutes concernés; il faut se prendre en main et trouver des solutions durables à court terme.

Nous avons signé un contrat de travail d'une durée de cinq ans dans lequel nous avons fait inclure une prime d'ancienneté indexée au salaire.

1. **Entente sur le fonds de pension**: Ce fut un gros dossier dans lequel nous avons mis beaucoup d'effort et de créativité (Cotisation de 10 % employé et employeur, notre régime coûte 19,3 %.) Il y aura scission du régime dans les prochains mois, les cols bleus et blancs veulent se séparer. À noter que nous nous sommes prévalus des excellents services de notre économiste, M. Pierre Bergeron, pour nous aider à aller de l'avant.
2. **Financement ERM**: Une entente a été conclue en comité de relations de travail avec l'employeur. Étant donné que les escouades régionales mixtes ne sont plus autofinancées, mais plutôt à 50 %, le service envoie quand même quatre enquêteurs mais en remplace seulement deux au enquêtes et ajoute deux policiers temporaires assignés sur les relèves, soit deux enquêteurs sur quatre remplacés, donc quatre policiers temporaires assignés en remplacement sur les équipes de travail à la gendarmerie. C'est un règlement appréciable compte tenu des coupures de financement.
3. **Santé et sécurité**: Nous avons déposé une plainte et remis un mémoire à la CSST qui fait part de la non-confidentialité de nos ondes non cryptées et du fait que nous avons eu à traiter avec des intrusions sur nos ondes avec des appareils émetteurs achetés via Internet. Nous attendons le retour de la Ville d'ici le mois de janvier dans l'optique d'un règlement avec entente écrite, à défaut de quoi nous demanderons une décision de la CSST.
4. **Ceinturons ergonomiques**: Nous avons fait plusieurs essais isolés d'un produit qui s'est avéré convainquant. Nous travaillons de pair avec l'employeur dans ce dossier afin de prévenir des problèmes reliés au port du ceinturon. Un comité siège actuellement et un banc d'essai sera mis sur pied prochainement afin de procéder à l'essai plus structuré des différents produits disponibles. Nous avons plusieurs policiers aux prises avec des maux de dos et la demande est de plus en plus forte provenant de nos membres. Dossier à suivre ...
5. **Formation**: Après plusieurs rencontres avec l'employeur, une entente a été conclue pour permettre de libérer nos trois instructeurs en emploi de la force afin de pallier un manque de formation des patrouilleurs en lien avec le déploiement rapide dans les cas de tireurs actifs. La formation a débuté en septembre et s'étendra sur plusieurs mois; elle traite également de la prise de périmètre et de la mise à niveau de TOUS les policiers pour le nouveau tableau de l'emploi de la force MNEF (Modèle National en Emploi de la Force).

Stéphane Pellerin
Vice-président aux
communications
Fraternité de policiers et policières
de la ville de Saguenay

Roussillon Sherbrooke

Roussillon

La Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon désire souligner l'implication personnelle et professionnelle de M. Pierre Couture. Merci Pierre pour ses 30 années exceptionnelles à défendre le bien-être des membres!

Fraternellement,

L'exécutif syndical et ses membres

Sherbrooke

En ce qui a trait aux relations de travail, rien n'a changé. Au cours de l'été, nous avons porté des pantalons de camouflage pour exprimer notre mécontentement envers la décision de la Ville de suspendre les membres de l'exécutif. Bien que ce soit un moyen de sensibilisation utilisé par plusieurs autres corps policiers, la Ville a réagi en déposant un grief patronal contre l'Association et ses membres, entre autres pour ne pas avoir respecté le port de l'uniforme. Elle demande des dommages punitifs de 10 000 \$ puisqu'elle ne peut passer tous les membres en discipline.

Nous sommes présentement en arbitrage de différends sur la clause de protection de nos policiers et policières pour que cesse enfin la suspension sans traitement ou à demi-traitement de nos membres. Cette clause n'a pas fait l'objet d'une entente lors de la signature de la dernière convention collective.

Nous sommes également en audition devant un arbitre afin de démontrer que la Ville était hors-délai lorsqu'elle nous a fait comparaître devant le comité de discipline et qu'elle a suspendu l'ensemble des membres de l'exécutif.

Bref, le travail s'annonce important pour les prochains mois avec l'enjeu majeur qu'est le fonds de pension. Sans compter que notre convention collective expirera le 31 décembre 2014.

Merci à la Fédération pour son aide et son soutien et surtout, merci à nos membres qui nous appuient fidèlement dans nos différentes revendications. Sans eux, il nous serait impossible de continuer le combat.

En terminant, je ne pourrais passer sous silence l'énorme contribution d'Huguette Pilon, secrétaire à la direction de la FPMQ qui, depuis de nombreuses années, travaille sans relâche pour nous donner un service impeccable. Elle nous quittera pour la retraite à la fin de l'année. Bonne retraite Huguette et merci pour tout!

Robin Côté

Président de l'Association des policiers et policières de Sherbrooke





FIGESCO
PLACEMENTS FIGESCO INC.

Rapport du comité de surveillance Figesco

Revue de la performance du troisième trimestre 2013

Pour le troisième trimestre, ainsi que pour les neuf premiers mois de l'année 2013, le marché boursier canadien, ainsi que les marchés mondiaux ont tous connu de bons rendements. Pour ce qui est du marché obligataire, celui-ci a eu un rendement positif de 0,1 % au troisième trimestre mais affiche un rendement négatif de -1,6 % depuis le début de l'année. Au cours des trois premiers trimestres, la bourse canadienne (indice S&P/TSX) a été en hausse de 5,3 %, de même que la bourse américaine (indice S&P 500), qui a affiché un rendement positif de 19,8 % en devise américaine (rendement de 24,1 % une fois convertie en dollars canadiens), et la bourse internationale (indice MSCI EAEO) qui elle aussi a été en hausse de 19,3 % en devise locale (rendement de 19,9 % une fois convertie en dollars canadiens). Pour leur part, les trois fonds équilibrés Figesco ont connu des rendements qui sont supérieurs à leur indice de référence respectif pour les trois premiers trimestres de l'année. C'est le fonds agressif Figesco qui a enregistré la meilleure performance parmi les trois fonds.

Pour les neuf premiers mois de l'année, le Fonds modéré Figesco affichait un rendement de 9,6 %, tandis que la performance des indices de référence du Fonds progressait de 7,6 %. Au cours de la même période, le Fonds conservateur a connu une performance de 5,9 %, alors que le rendement des indices de référence de ce fonds était de 4,6 % et le Fonds audacieux affichait une performance de 12,4 % tandis que la performance des indices de référence de ce même fonds était de 11,6 %. À titre comparatif, la médiane des fonds équilibrés de l'univers *eVestment* a été de 8,6 % pour les neuf premiers mois de 2013.

Obligations

Le mandat confié à la firme GPTD depuis juin 2008 est de type indicier, c'est-à-dire que le gestionnaire a simplement pour mandat de reproduire le rendement de l'indice de référence DEX Univers. La performance du gestionnaire d'obligations des fonds Figesco a été de -1,7 % au cours des trois premiers trimestres de l'année, comparativement à -1,6 % pour l'indice DEX et -1,2 % pour la médiane des fonds d'obligations de l'univers *eVestment*.

Actions canadiennes

En actions canadiennes, le gestionnaire Jarislowsky Fraser a généré un rendement de 12,3 % pour la période de janvier à septembre, qui est supérieur au rendement de 5,3 % pour l'indice S&P/TSX et 7 % pour la médiane des fonds d'actions canadiennes de l'univers *eVestment*. Le gestionnaire affichait cependant un rendement inférieur de 2 % par rapport à l'indice S&P/TSX au cours du dernier trimestre principalement dû à une absence dans les titres aurifères qui ont eu une forte progression après une longue période de sous-performance.

Actions américaines

Au chapitre des actions américaines, le gestionnaire MFS McLean Budden a généré un rendement de 24,2 % comparativement à 24,1 % pour l'indice S&P 500 (en dollars canadiens) et 26 % pour la médiane des fonds d'actions américaines de l'univers *eVestment*. La sélection de titres dans le secteur des technologies de l'information, de la consommation de base et dans les soins de santé a contribué positivement à la performance du portefeuille de MFS McLean Budden. Cependant, la sélection de titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire a limité la plus-value du portefeuille.

Suite page 29



Programmes corporatifs

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec a négocié les programmes corporatifs suivants :

- Bétonel : peinture;
- Centres dentaires Lapointe;
- Énergie Cardio : centres de conditionnement physique;
- Le Scandinave Spa;
- Rabais Campus : abonnements à des publications;
- Rogers : téléphones cellulaires.

Sur présentation de votre carte de membre de la FPMQ ou de la carte «Médirect» de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) (pour les policiers de Montréal), vous avez accès à ces différents programmes. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la FPMQ : www.fpmq.org

Il existe également un programme avec l'Association des chiropraticiens du Québec. Sur présentation de la carte de membre de la FPMQ ou de la carte «Médirect» de la FPPM, le chiropraticien participant vous offrira sans frais l'examen initial et les radiographies (si nécessaires) pour une valeur maximale de 125 \$. Lors de la prise de votre rendez-vous, mentionnez que vous appelez dans le cadre du programme de la FPMQ. Afin de connaître les chiropraticiens participant à cette offre, consultez le site Internet de la FPMQ à www.fpmq.org.

À vos pelles!

Une pelle remplie de neige peut peser jusqu'à 7 livres. Avec les 315 centimètres de neige qui tombent en moyenne au Québec à tous les hivers, c'est dire tout le poids que vous devez soulever en pelletant! C'est une excellente raison de préparer votre dos à l'effort!

Conseils pour un pelletage efficace:

- ▶ Échauffez-vous avant votre séance de pelletage;
- ▶ Prenez votre temps et soulevez de petites quantités, surtout si la neige est lourde et mouillée;
- ▶ Utilisez une pelle légère de type poussoir pour éviter les soulèvements inutiles;
- ▶ Pensez à vous hydrater fréquemment;
- ▶ Demandez de l'aide au besoin. La tâche s'exécute plus vite en bonne compagnie!



Poussez la neige

Saviez-vous que votre dos supportait l'équivalent d'un poids de cent livres chaque fois que vous soulevez dix livres de neige? Nombre d'entorses lombaires et d'hernies discales sont engendrées par une mauvaise technique de pelletage. Autant que possible, poussez la neige. Si vous devez absolument la lancer, ne le faites jamais plus haut que la hauteur de vos épaules. Déplacez vos pieds dans la même direction que votre tronc, et évitez les mouvements de flexion-extension et de torsion du bassin, qui provoquent une tension indue sur les disques intervertébraux et les ligaments.

En cas de douleur

Appliquez de la glace sur la région affectée pendant 10 à 15 minutes et reposez-vous quelques heures. Attention cependant à l'application de la chaleur, car cela pourrait faire augmenter l'inflammation. Durant la journée, appliquez de la glace à toutes les heures. Si l'inconfort persiste plus de trois jours, consultez votre chiropraticien.

La solution chiropratique

Si votre colonne vertébrale n'est pas dans une santé optimale, vous risquez davantage de développer des problèmes lors d'une première bordée de neige. Prévenez les maux! Votre chiropraticien peut vous aider à corriger les dysfonctions de votre système neuro-musculo-squelettique. Trouvez-en un facilement au www.chiropratique.com.

Association des chiropraticiens du Québec

Téléphone: 1 866 292-4476

Site Internet: www.chiropratique.com



Débats sur les paramètres économiques des services de police



Les 29 et 30 octobre derniers, l'Association canadienne des policiers (ACP) organisait un forum afin d'examiner la question des « paramètres économiques des services de police » de façon plus précise et, plus spécifiquement, pour présenter une nouvelle perspective et apporter des précisions aux discussions actuelles que tiennent les divers niveaux de gouvernement, lesquelles auront des répercussions directes sur le personnel policier de première ligne d'un bout à l'autre du pays. Notre contribution était d'enrichir le sujet pour ainsi l'orienter vers des discussions plus productives.

Bon nombre de leaders politiques des trois paliers gouvernementaux, soit fédéral, provinciaux, et municipaux, ont assisté à la conférence en compagnie de membres des conseils d'administration des services de police, de décideurs politiques, de chefs de police et de chercheurs. On notait également la présence de nombreux délégués d'associations policières représentant plusieurs régions du pays.

À ce jour, les discussions à propos de la viabilité et des paramètres économiques des services de police ont été caractérisées par une part considérable de spéculations, d'assertions et d'hypothèses non vérifiées et non fondées. Ceci est très préoccupant considérant que le Bureau du directeur parlementaire du budget estime que les Canadiens et Canadiennes dépensent 20,3 milliards de dollars annuellement en frais liés au système de justice pénale.

Une caractéristique fondamentale des forums et discussions à propos des paramètres économiques des services de police est l'attention démesurée portée sur les taux de criminalité et le rôle des policiers et policières dans l'application des lois; une des assertions voulant que les taux de criminalité du pays soit à la baisse, il devrait y avoir une diminution concordante sur le plan du financement octroyé pour les services policiers. Un chercheur de la RAND Corporation Centre for Quality Policing a toutefois présenté des données établissant qu'une augmentation de 1 % des dépenses des services policiers canadiens, soit des effectifs policiers, pourrait, de fait, représenter une économie de plus de 95 millions de dollars pour les contribuables puisqu'elle entraînerait une diminution de la criminalité et des frais qui s'ensuivent.

Pendant que les organisations policières continuent de trouver des moyens pour réduire leurs coûts d'opération, l'ACP entreprend des démarches proactives pour défendre et soutenir ses membres et s'assurer que nos associations policières locales sont bien au fait et

à l'affût des renseignements les plus pertinents pour répondre lors des débats, dont certains s'avèrent parfois laborieux. Le Winnipeg Police Service a récemment eu recours aux services d'une entreprise américaine (Matrix Consulting) afin de procéder à une révision opérationnelle de son service de police dans le but de réduire son budget global. Conjointement avec la Winnipeg Police Association, l'ACP s'est empressée de demander un deuxième examen par un groupe de chercheurs canadiens. Les résultats de ce rapport ont récemment été présentés au conseil d'administration du Winnipeg Police Service.



Tom Stamatakis
Président de l'Association canadienne des policiers

De plus, il existe bon nombre de perceptions erronées par rapport aux services policiers canadiens, lesquelles nécessitent d'être corrigées dont, entre autres, des allégations voulant que la structure actuelle des organisations policières ne soit point viable. En s'assurant que nos associations membres aient accès aux études et statistiques, nous pouvons soutenir la notion que toute discussion à propos de la viabilité des services de police doit être tenue à l'intérieur d'un cadre holistique réunissant la panoplie entière des tâches et activités des policiers et policières. Notre objectif global est de fournir l'opportunité aux associations policières, d'un bout à l'autre du pays,

Suite page 29

Recours à la Commission des relations du travail

Quand l'employeur saisit la division des services essentiels...

La liberté d'expression permet à tout salarié de manifester son mécontentement à l'égard des décisions ou du comportement de son employeur. Il s'agit d'un droit fondamental profondément ancré dans les valeurs démocratiques occidentales. Au Québec, ce droit est protégé à plusieurs égards, notamment dans la *Charte canadienne des droits et libertés* dont l'article 2 prévoit que « chacun a les libertés fondamentales suivantes : [...] liberté d'opinion et d'expression ». L'article 3 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (charte québécoise) contient la même protection.

Dans le domaine des relations du travail, le *Code du travail* contient une adaptation « industrielle » de ces valeurs fondamentales à l'article 3, soit : « Tout salarié a droit d'appartenir à une association de salariés de son choix et de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration. » Les tribunaux ont indiqué que cet article devait s'appliquer à la lumière des droits et libertés fondamentaux mentionnés plus haut.

Cependant, la liberté d'expression a ses limites et l'exercice de cette liberté a été balisé dans le contexte des relations du travail par le *Code du travail* lui-même, surtout en ce qui concerne les moyens utilisés pour faire pression sur un employeur dans le contexte d'un rapport de force. Traditionnellement, le législateur a toujours reconnu que les salariés étaient désavantagés dans le rapport de force qui les opposait à leur employeur. C'est pourquoi il a rendu légaux certains moyens qui vont pourtant à l'encontre des principes du contrat de travail, notamment la grève. Un salarié qui refuse de travailler dans le cadre d'une grève légale ne peut donc pas être congédié pour ce seul motif.

Le secteur public

Le législateur a reconnu que les salariés des services publics devaient aussi bénéficier du droit de grève, mais que ce droit ne devait pas priver la population de services dits « essentiels ». Ces salariés doivent donc limiter leur droit de grève aux services jugés non essentiels. En cas de conflit sur la nature essentielle ou non de certains services, les parties patronales et syndicales peuvent faire trancher le litige par le tribunal compétent. Pendant près de trente ans, ce tribunal était le Conseil des services essentiels qui était exclusivement dédié à la protection de la population dans le cadre de moyens de pression légaux ou non. Depuis le 1^{er} octobre 2011, le Conseil a été aboli et la compétence en matière de services essentiels a été transférée à la Commission des relations du travail (CRT) qui compte maintenant trois divisions : la division des relations du travail, la division des services essentiels et la division de la construction et de la qualification professionnelle.

Et les policiers?

Les services policiers municipaux font évidemment partie des services publics, qu'ils soient dispensés par une ville ou par une régie intermunicipale. Cependant, en vertu de l'article 105 du *Code du travail*, les policiers n'ont pas le droit de grève. Ils ne peuvent donc pas faire de cessation concertée de travail. Ce droit de grève a été retiré il y a longtemps et remplacé par l'arbitrage de différend obligatoire. Ainsi, la Commission des relations du travail peut être saisie de deux façons dans un contexte de moyens de pression concertés effectués par des policiers municipaux : une demande d'intervention à l'égard d'une grève illégale ou une demande d'intervention à l'égard d'une action préjudiciable au public. Dans la très grande majorité des cas, les employeurs invoquent le deuxième type de demande, c'est donc celui qui sera analysé plus en détail dans le présent article.

Ce type de demande est pris en vertu des articles 111.17 et 111.18 du *Code du travail* qui confèrent de larges pouvoirs d'ordonnance à la CRT. En résumé, la CRT pourra intervenir si on lui démontre les trois éléments suivants :

- 1) Il existe un conflit entre le syndicat et l'employeur; ce conflit n'est pas nécessairement lié au renouvellement de la convention collective, il peut être de toute nature.
- 2) Il y a une action concertée de la part d'une partie; ce critère a été interprété de manière très souple par les tribunaux et il suffit généralement que plusieurs salariés protestent de la même manière de façon contemporaine pour qu'il soit présumé qu'il y a une action concertée.
- 3) Cette action doit porter préjudice ou être susceptible de porter préjudice à un service auquel le public a droit; cet élément de préjudice réel ou appréhendé doit être concret, mais l'article ne qualifie pas la gravité du préjudice requis. Ainsi, un préjudice minime pourrait suffire.

Lorsque ces trois critères sont démontrés à la satisfaction de la CRT, celle-ci peut ordonner à toute personne impliquée de mettre un terme à l'action et de se conformer au *Code du travail*, de réparer les dommages causés par l'action concertée illégale et de maintenir les services publics.

Le cas des policiers-pompiers de Trois-Rivières

Le 15 novembre dernier, la CRT a rendu une première décision concernant des policiers municipaux dans une affaire contestée depuis l'abolition du Conseil des services essentiels, dans le cadre d'un dossier mettant en cause les policiers-pompiers de Trois-Rivières. D'autres syndicats policiers avaient été convoqués par la division des services essentiels auparavant, mais les dossiers avaient été réglés avant l'audition.

Dans le cas des policiers-pompiers de Trois-Rivières, le conflit concernait le refus de l'employeur d'accommoder un salarié ayant des limitations fonctionnelles à la suite d'une lésion professionnelle. Pour protester contre le refus de l'employeur, les salariés avaient entrepris divers moyens de pression, dont celui de ne plus employer le mot « Centrale » lorsqu'ils s'adressent au centre de répartition par les ondes radio, mais d'utiliser plutôt le vocable « Centrale à Gobeil » (le directeur du service de police étant M. Francis Gobeil).

Le moyen a débuté le 6 novembre et l'employeur a présenté une demande d'intervention à la CRT le 8 novembre, alléguant que ce moyen était susceptible de priver la population d'un service auquel elle a droit parce qu'il encombrerait inutilement les ondes, qu'il ralentissait les communications et qu'il risquait d'entraîner des dérapages. Comme le voulait la pratique du temps du Conseil des services essentiels, la CRT a le jour même convoqué les parties à une séance de conciliation qui a été tenue par téléphone et qui

n'a pas permis de produire un règlement.

L'employeur a donc demandé à la CRT de rendre une décision intérimaire en attendant d'être entendu au fond. Cette demande a été plaidée au téléphone en fin d'après-midi le 8 novembre et la CRT a rejeté la demande estimant que le critère de l'urgence n'était pas rempli.

L'audience au fond a donc été tenue dès le 13 novembre à Trois-Rivières. La CRT a entendu trois témoins et les plaidoiries au cours de la même journée. Dans la décision du 15 novembre la CRT rejette la requête de l'employeur en concluant que l'utilisation des mots « Centrale à Gobeil » n'est pas susceptible de porter préjudice à un service auquel le public a droit. La CRT estime que ce moyen est plutôt anodin et que le syndicat a démontré qu'il encadrait bien l'utilisation de ce moyen pour éviter les débordements. La CRT conclut également que le moyen n'avait pas pour effet d'empêcher les policiers-pompiers de communiquer efficacement au sein du service de police. L'employeur n'avait donc pas démontré l'existence d'une probabilité suffisamment sérieuse que les communications soient perturbées.

Ainsi, lorsque les employeurs ne peuvent prouver un préjudice au service fourni à la population et qu'ils invoquent que le moyen de pression est susceptible de causer un préjudice, il faut que cette possibilité soit sérieuse et s'appuie sur des éléments factuels concrets. Elle ne peut être fondée que sur des craintes ou des appréhensions hypothétiques. Il faut tout de même garder à l'esprit que la notion de privation de service a été interprétée très largement par les tribunaux.



Frédéric Nadeau
Avocat

Voici les événements organisés par la Fédération, ses associations et la Fraternité des policiers et policières de Montréal



MM. Martin Noël (policier Granby), Jean-Yves Phaneuf, Jonathan Lambert (policier Granby), Yves Phaneuf, Robert Demers (policier Granby) et Patrick Matteau (policier Granby)

Souignons

Fraternité des policiers et policières de Granby

6 et 7 juillet 2013

13^e Tournoi de soccer amical des policiers de Granby

Organisé par la Sécurité publique de Granby en collaboration avec la Fondation de soccer Jean-Yves Phaneuf

Les profits ont été remis à divers organismes de la région

Fraternité des policiers de Laval

5 novembre 2013

30^e Collecte de sang des policiers de Laval

Fraternité des policiers et policières de Longueuil

19 août 2013

10^e Tournoi de golf de la FPPL

Les profits recueillis ont été remis à l'Urgence de l'Hôpital Charles-LeMoine, département Urgence

Fraternité des policiers et policières de Gatineau (FPPG)

13 septembre 2013

Tournoi de golf de la FPPG

Les profits ont été remis à la Vigile et au centre des soins palliatifs La Maison Mathieu Froment-Savoie

Fraternité des policiers et policières de Montréal

23 août 2013

35^e Omnium de golf de la FPPM

Club de golf Lachute

4 octobre 2013

47^e Journée Fèves au lard

Les profits recueillis dans le cadre de ces événements sont remis à des organismes à but non lucratif de la Ville de Montréal

31 octobre 2013

Collecte de sang

Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

14^e Omnium de golf

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) a remis 23 000 \$ à l'Accueil communautaire jeunesse dans le cadre de son 14^e Omnium de golf. Cet événement s'est déroulé le 16 août dernier au Club de golf Glendale à Mirabel sous la présidence d'honneur de M. Jonathan Huberdeau des Panthers de la Floride. Plus de 180 joueurs ont participé à cette journée. L'association-hôte de ce tournoi était la Fraternité des policiers de Saint-Eustache. Le comité organisateur était composé de MM. Yannick Gagnon et Simon Lavoie de la Sécurité publique de Saint-Eustache.



M. Denis Côté, président de la FPMQ, M^{me} Diane Beauchamp de l'Accueil communautaire jeunesse, MM. Simon Lavoie et Yannick Gagnon du comité organisateur et M. François Lerossignol, vice-président de la Fraternité des policiers de Saint-Eustache.



M. François Lerossignol, vice-président de la Fraternité des policiers de Saint-Eustache, M. Denis Côté, président de la FPMQ et MM. Daniel Sylvain, Martin Rouleau, Claude Gagnon de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Jonathan Huberdeau.

À venir

Rase-o-thon

7 février 2014

14^e édition Policiers contre le cancer

Grande-Place du Complexe Desjardins, Montréal

Pour inscription ou information : www.solidarite911.ca

Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

15 août 2014

15^e Omnium de golf de la FPMQ

Clubs de golf Héritage (Notre-Dame-de-la-Paix) et Château Montebello

Organisé en collaboration avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Fraternité des policiers de Laval

Calendriers des maîtres-chiens 2014

Au coût de 5 \$ chacun - Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir votre calendrier 2014, consultez le site www.fondationmartinmatte.com ou

envoyez un courriel à k-9@ville.laval.qc.ca



Fraternité des policiers et policières de Repentigny (FPPR)

3 mai 2014

50^e anniversaire de la FPPR

Le Mirage, Terrebonne

Départ de la secrétaire à la direction, M^{me} Huguette Pilon

À la fin de l'année 2013, M^{me} Huguette Pilon, secrétaire à la direction de la Fédération depuis plus de quatorze ans, quittera pour une retraite bien méritée. Avec professionnalisme et dévouement, elle acquittait efficacement ses nombreuses tâches, telles que la rédaction et la correction de documents, la gestion des agendas, le soutien à l'organisation des événements et l'envoi de nombreuses informations aux membres. Cette femme d'une grande expérience, dynamique, travaillante et attentionnée manquera à ses collègues et aux personnes l'ayant côtoyée pendant toutes ces années. La Fédération lui souhaite une merveilleuse retraite remplie de projets stimulants et soulignera son départ lors de la prochaine assemblée générale annuelle en 2014.



Départs

Au cours des derniers mois, les personnes suivantes ont quitté leur poste à l'exécutif syndical de leur fraternité :

Blainville

Stéphane Giguère, président;
Frédéric Savoie, secrétaire;
Martin St-Pierre, vice-président.

Granby

Louis Carbonneau, président

Memphrémagog

Carl Pepin, vice-président

Roussillon

Pierre Couture, vice-président;
Joshua Tafler, directeur du fonds de pension.

Saint-Jean-sur-Richelieu

Éric Moquin, trésorier

Saint-Jérôme

Benoit Huot, président
Sébastien Bertrand, directeur
Christian Lascelles, trésorier
Danny L'Espérance, directeur
Martin Pelland
Éric Roy, secrétaire

Sherbrooke

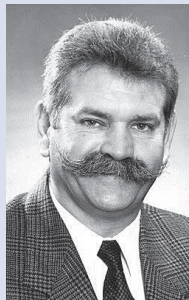
Sylvain Petit, vice-président

Trois-Rivières

Jean-Pierre Bettez, secrétaire;
Bernard Daoust, vice-président.

.....
La Fédération les remercie d'avoir consacré temps et énergie à la cause syndicale policière.
.....

Décès de Serge Bellemare



Le 6 mai 2013, M. Serge Bellemare, ancien président de la Fraternité des policiers et policières de Longueuil et membre du conseil d'administration de la FPMQ de 1993 à 2001, est décédé des suites d'un cancer. Il s'est investi avec énergie et détermination dans la défense des droits des policiers.

La Fédération a offert ses condoléances à sa famille et ses collègues.

Régimes de retraite

Le 20 août 2013, le président de la FPMQ, M. Denis Côté, en compagnie de M^e Guy Bélanger et de l'actuaire Pierre Bergeron, a présenté le mémoire de l'association sur le rapport D'Amours « Innover pour pérenniser le système de retraite » devant la Commission des finances publiques.

La Fédération, tout comme les municipalités et le rapport D'Amours, reconnaît qu'il est essentiel de maintenir les régimes de retraite à prestations déterminées. Les membres de la presque totalité des syndicats policiers du Québec bénéficient de ce type de régime. Toute proposition visant à pérenniser le système de retraite en général devrait tenir compte des caractéristiques propres au milieu policier et faire les distinctions qui s'imposent, comme la Loi de l'impôt le fait déjà. Voici ces particularités :

- ▶ L'âge à l'embauche des membres est relativement jeune (aux environs de 23 ans) faisant en sorte qu'à l'âge de 55 ans ceux-ci ont accumulé une carrière de l'ordre de trente-deux ans de service;
- ▶ Le fait qu'en début de carrière nos membres obtiennent des postes temporaires, et changent même d'employeur, a un impact négatif sur leur participation à un régime de retraite;
- ▶ Le fait que les policiers investissent directement dans leur régime de retraite des sommes supérieures aux autres groupes, et ce, depuis maintenant les trente dernières années;
- ▶ Le fait qu'une retraite plus hâtive pour nos membres permet une meilleure gestion de la main-d'œuvre et diminue même les coûts moyens de la plupart des autres avantages sociaux;
- ▶ Le fait qu'une retraite à 55 ans se justifie pleinement par les caractéristiques du métier (horaire rotatif, interventions nécessitant parfois l'emploi de la force dans diverses situations à risques, etc.).

La FPMQ s'oppose fortement aux recommandations du rapport D'Amours proposant cinq ans pour s'entendre sur les restructurations à effectuer et des actions unilatérales de l'employeur pour enlever le bénéfice d'indexation. Pour nous, il s'agit d'un dangereux précédent auquel s'oppose le principe de la libre négociation de nos conditions de travail. Il faut privilégier la négociation et, à défaut d'entente, prévoir un mécanisme d'arbitrage qui permettrait de régler le litige. C'est le mode de règlement le plus raisonnable et le plus respectueux des droits des parties.

Conseil d'administration

Une rencontre du conseil d'administration de la FPMQ s'est tenue le 15 novembre dernier à Espace Rive-Sud à La Prairie. Il y a été question, entre autres, du comité sur l'arbitrage de différends des policiers, des consultations particulières sur le rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite » (rapport D'Amours), du Conseil sur les services policiers et du rapport du comité sur le prélèvement obligatoire d'échantillons corporels.



Site Internet de la FPMQ

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la FPMQ à www.fpmq.org.

En consultant la section publique, vous vous tenez au courant des dernières nouvelles de la Fédération, que ce soit sur ses activités, ses dossiers, ses mémoires, ses services, ses sorties médiatiques et ses membres. Vous pouvez télécharger *La Fédé-Action* qui se trouve en format PDF sur le site.



Vœux pour les Fêtes

La Fédération vous souhaite de passer de merveilleuses fêtes en compagnie de vos proches et une année 2014 remplie de bonheur, de paix et de relations de travail harmonieuses.

> Visa Desjardins

Procurez-vous les cartes VISA Desjardins Classique-FPMQ ou VISA OR Odyssée Desjardins-FPMQ qui vous offrent de nombreux avantages. Communiquez avec les Services de cartes Desjardins ou avec la Caisse Desjardins des policiers et policières pour obtenir plus de renseignements sur la carte VISA Desjardins-FPMQ.

Téléphone :

Internet :

Caisse des policiers et policières :

1 800 363-3380 ou 514 397-4415

desjardins.com/cartes

514 VIP(847)-1004 ou

sans frais 1 877 VIP(847)-1004



La **FédéAction**
Le journal d'information de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

Veillez retourner ce formulaire à :
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4
Télécopieur : 514 356-1158

Nom de votre association :

Votre ancienne adresse

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Votre nouvelle adresse

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Effective à compter de (date)

Suite de la page 19 (Fonds équilibré Figesco)

Actions internationales

Le gestionnaire d'actions internationales Sprucegrove a généré un rendement inférieur à son indice de référence pour les trois premiers trimestres de 2013. Sa performance a été de 16 % par rapport à 19,9 % pour l'indice de référence MSCI EAEO NET (en dollars canadiens) et 19,3 % pour la médiane des fonds d'actions internationales de l'univers *eVestment*. Cette contre-performance par le gestionnaire s'explique principalement par une surpondération dans les marchés émergents, ainsi qu'une sous-pondération en Europe par rapport à son indice.

Nouvelle

Le REER collectif parrainé par la FPMQ changera de fournisseur de service en 2014. La Caisse Desjardins des policiers et policières remplacera la compagnie d'assurance la Great-West. Ce changement s'explique principalement par une offre de service accrue avec la Caisse Desjardins. Chacun des participants au REER de la FPMQ sera personnellement contacté afin de l'informer des changements et des procédures qui seront mis en place.

Comité de surveillance Figesco

Suite de la page 21 (ACP)

de développer leur capacité à répondre d'une seule et unique voix lors d'événements et de situations spécifiques, d'apporter des solutions basées sur les preuves et de s'assurer que nos membres soient les participants les mieux informés lors des discussions entourant ce débat sur la viabilité des coûts des services de police.

Permettez-moi également de saisir cette opportunité pour vous transmettre, chers collègues du Québec, mes meilleurs vœux à l'occasion Noël et de la période des fêtes, ainsi qu'une année 2014 tout en santé et sécurité. Je me réjouis à l'idée de revoir plusieurs d'entre vous lors des nombreux événements qui se tiendront au Québec au cours de la prochaine année. J'en profite également pour vous inviter cordialement à réserver les dates des 11 au 13 septembre 2014 pour vous joindre à vos collègues canadiens lors de la prochaine réunion biennale. Cette réunion se tiendra à Banff en Alberta et sera coprésentée par la Calgary Police Association et l'Edmonton Police Association. Il ne fait aucun doute que l'Alberta a tout un défi à relever compte tenu de l'accueil chaleureux et de la merveilleuse hospitalité qui nous ont été réservés lors de notre dernière rencontre biennale dans la ville de Québec.

Tom Stamatakis

Président de l'Association canadienne des policiers

Le site Internet de l'APSAM fait peau neuve

Le 6 décembre dernier, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) a mis en fonction son nouveau site Internet.

Cette modification du site Internet a pour but de le rendre plus convivial et permettre une navigation plus facile et rapide. L'APSAM veut centraliser toute la documentation qui traite de la santé et la sécurité au travail et la répartir par groupe de liaison. Vous y retrouvez, entre autres, les revues de l'APSAM, les fiches techniques, le guide en santé et sécurité, divers rapports, des publications de la CSST, des capsules vidéo de prévention et divers liens vers les partenaires de l'APSAM.

Il y a des choix de recherches par thème touchant tous les groupes de liaison à l'APSAM et un moteur de recherche pour l'ensemble du site. De plus, sachez que le nouveau guide de référence sur l'aménagement du véhicule patrouille est publié sur le site.

Nous vous invitons à consulter le nouveau site Internet de l'APSAM à www.apsam.com



Stéphane Forget

Patrick Lepage

Nicolas Veilleux

Représentants de la FPMQ

Groupe de liaison de l'APSAM

Suite de la page 13 (Portraits)

Les agentes de concertation Josée Mensales et Diane Veillette, le sergent-détective Dominic Monchamp et l'agent enquêteur Daniel Loiseau du Service de police de la Ville de Montréal

Les agentes de concertation du Service de police de la Ville de Montréal Josée Mensales et Diane Veillette, en collaboration avec le sergent-détective Dominic Monchamp et l'enquêteur Daniel Loiseau de la région Ouest, ont conçu le projet *Les Survivantes*. Ensemble, ils ont prouvé que dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, prévention et réhabilitation peuvent s'allier pour donner de grands résultats. *Les Survivantes*, ce sont des victimes d'exploitation sexuelle ayant accepté de recevoir de l'aide pour s'en sortir. Une aide apportée par des policiers et policières engagés qui ont réussi à réunir d'autres sec-



Yves Francoeur, Josée Mensales, Diane Veillette, Daniel Loiseau, Dominique Monchamp et Denis Côté

tions du SPVM ainsi que plusieurs organisations communautaires sous l'égide d'un projet novateur. À l'origine, l'initiative devait répondre à un besoin interne du SPVM. En trois ans, *Les Survivantes* ont ainsi partagé leur histoire lors de séances d'information à plus de 2000 policiers et policières,

dont la majorité du SPVM, mais également des policiers et policières d'autres services de police. Les sessions d'information ont permis d'augmenter la vigilance et d'améliorer l'approche et l'intervention face aux victimes d'exploitation sexuelle et de traite de personne.



Yves Francoeur, Israël Meunier-Bouliane, Stéphanie Stuart, Pierre Blais et Denis Côté

Les agents Pierre Blais et Israël Meunier-Bouliane et l'agente Stéphanie Stuart du Service de police de la Ville de Gatineau

Le 19 avril 2011 vers 14 h 15, les agents Pierre Blais et Israël Meunier-Bouliane, ainsi que l'agente Stéphanie Stuart du Service de police de la Ville de Gatineau, se présentent à l'école primaire Saint-Laurent à Gatineau où un homme armé vient de faire irruption. Plus de 430 élèves sont en classe. Des membres du personnel les informent qu'il se trouve dans la première classe au deuxième étage. L'agent Meunier-Bouliane demeure à l'entrée principale pour surveiller le périmètre extérieur et les agents Blais et Stuart se rendent au deuxième étage. L'agent Blais distingue la silhouette de l'homme qui franchit le cadre de la porte ouverte. Craignant d'avoir été vu et inquiet pour la sécurité des enfants, l'agent Blais se précipite sur le suspect qui lui fait dos et tous deux se retrouvent sur le sol. L'homme n'a rien dans les mains, mais il se débat et tente d'atteindre son arme dissimulée dans ses pantalons. Avec l'aide des agents Stuart et Meunier, l'individu est finalement maîtrisé. Il a en sa possession une carabine tronçonnée, deux boîtes de munitions, trois cordes et un couteau.

Contribution de la FPMQ et de la FPPM à Enfant-Retour

Le Gala du Mérite policier a remis un montant de 3 000 \$ à Enfant-Retour Québec qui assiste les parents dans la recherche de leur enfant porté disparu et contribue, par l'éducation du public, à la diminution des disparitions d'enfants.

Vous pouvez consulter le récit complet des exploits des lauréats sur le site Internet de la FPMQ à <http://www.fpmq.org/fpmq/docs/gala-du-merite-policier-recit-de-leur-exploit.pdf>



Caisse Desjardins des
policiers et policières



Fière partenaire du Gala du Mérite policier,
votre caisse félicite chacun des récipiendaires !
Toute l'équipe est fière d'être à votre service !



GRANDE NOUVELLE :

Adhésion de la FPMQ au REER collectif des policiers et policières du Québec !

Lors du dernier conseil d'administration de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, vos représentants se sont prononcés en faveur du transfert des valeurs accumulées dans les Fonds Figesco vers le REER collectif des policiers et policières du Québec. Ils ont ainsi retenu la proposition présentée conjointement par la firme PBI, Conseillers en actuariat Ltée et la Caisse.

Vous pouvez maintenant adhérer au **REER collectif des policiers et policières du Québec** :

- vous bénéficiez d'un rabais de frais de gestion qui augmente avec l'encours total du régime et votre actif investi;
- ce rabais améliore votre rendement tout en contribuant à l'accroissement de la valeur de votre placement;
- vous participez activement à la gestion de votre capital puisque, c'est vous, avec l'aide de votre conseiller, qui sélectionnez les produits financiers dans lesquels vos cotisations sont investies.
- nul besoin d'attendre votre relevé mensuel ou trimestriel pour suivre l'évolution de vos placements puisque grâce à AccèsD, vous pouvez connaître la valeur de vos Fonds Desjardins ou consulter le relevé de vos épargnes à terme.

**Bénéficiez de la force financière économique
des policiers et policières du Québec !**

Une autre exclusivité de l'offre de services



APPARTENANCE®

DÉCOUVREZ
L'ÉP@RGNE EN LIGNE!

Épargner n'aura jamais été aussi simple

Voici deux moyens simples d'épargner en ligne et en toute sécurité pour votre capital. L'avantage est double : vous faites vos transactions en ligne et de façon autonome, ce qui nous permet de vous offrir un meilleur taux.

- le compte Ép@rgne à intérêt élevé avec un taux promotionnel de lancement de 1,75 %¹
- l'Ép@rgne à terme pour les termes de 3 à 5 ans

Ces produits sont offerts exclusivement en ligne, dans AccèsD Internet et mobile.
À vous de cliquer !

¹ Offre d'une durée limitée. Le taux de lancement de 1,75 % est offert jusqu'au 31 mars 2014.

Prêt à planifier une retraite parfaite ?

Faites nous part de votre intérêt et notre équipe créera, sur mesure, une formation complète, intéressante et pertinente afin de vous offrir toutes les réponses dont vous avez besoin pour une retraite bien planifiée !

Écrivez-nous à
info@caisse-police.com

Horaire des fêtes

lundi, 23 décembre	8 h 30 à 16 h 30
mardi, 24 décembre	8 h 30 à 13 h
mercredi et jeudi, 25-26 décembre	fermée
vendredi, 27 décembre	8 h 30 à 16 h 30
lundi, 30 décembre	8 h 30 à 16 h 30
mardi, 31 décembre	8 h 30 à 13 h
mercredi et jeudi, 1 ^{er} et 2 janvier	fermée
vendredi, 3 janvier	8 h 30 à 16 h 30

Joyeuses Fêtes !

Pour 2014, toute l'équipe vous souhaite de vibrer pour des projets passionnants.
Nous serons heureux de vous accompagner dans leur réalisation !



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*



APPARTENANCE[®] L'OFFRE DE SERVICES



Servir et protéger vos valeurs

c'est ça l'appartenance !

Son volet **VIP**

L'Offre **VIP**, avantageuse et évolutive, réunit tous les bénéfices et avantages qui vous sont réservés à titre de policier actif ou retraité, incluant des produits d'épargne et de crédit exclusifs :

- des forfaits de tarification uniques;
- une hypothèque qui déménage sans indemnité;
- pour vos enfants et petits-enfants, un premier dépôt de 100 \$ à l'ouverture d'un Régime enregistré d'épargne études (REÉÉ)*;
- des ristournes individuelles et collectives depuis 20 années consécutives;
- un partenariat avec toutes les organisations syndicales, patronales et associatives policières.

Son volet **PRIVILÈGE**

Parce que nous savons que vous aimez partager vos privilèges avec les êtres qui vous sont chers, nous avons composé l'offre de services **Privilège** qui propose des avantages uniques à votre conjoint et à vos enfants.

Découvrez tous les détails à www.caisse-police.com

*sujet à certaines conditions

Siège social

460, rue Gilford
Montréal (Québec)
H2J 1N3

Téléphone : 514.VIP(847).1004
Sans frais : 1.877.VIP(847).1004
Télocopieur : 514.487.1004
Site Internet : www.caisse-police.com

Suivez-nous :

 @caissepolice

 facebook.com/caissepolice

Centres de services

Couronne Nord

3010, De la Rivière Cachée
Boisbriand (Québec)
J7H 1H9
télé. : 450.435.0606

Sûreté du Québec – Montréal

Grand quartier générale
1701, Parthenais, 2^e étage
Montréal (Québec)
H2K 3S7
télé. : 514.526.6312

Couronne Sud

1560, rue Eiffel, bureau 200
Boucherville (Québec)
J4B 5Y1
télé. : 450.655.2868

Québec

1050, rue des Rocailles
Québec (Québec)
G2K 0H3
télé. : 418.622.8081



EN GROUPE on est toujours gagnants!

En tant que membre de la **Fédération des policiers et policières municipaux du Québec**, vous pouvez compter sur le régime d'assurance automobile et habitation de Co-operators.

- > Service de qualité exceptionnelle
- > Tarifs réduits exclusifs

**Composez le 1-800-387-1963
ou visitez le cooperatorsassurancegroupe.ca**

Ce régime d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de communications et de notre site Web.

La plus humaine des assurances

